

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

[petrdupaysdarles@ville-arles.fr](mailto:petrdupaysdarles@ville-arles.fr)

Liste des pièces adressées le 22/12/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Michel PECOUT, Président.

**CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020**

**2020.045 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'OPERATION « CONCEPTION ET EVALUATION DE SYSTEMES RIZICOLES AGRO-ECOLOGIQUES EN AGRICULTURE DE CONSERVATION » (AC-RIZ)**

Nombre d'élus en exercice : 24			Date de la convocation
<u>Présents</u> 18	<u>Suppléants</u> 0	<u>Absents</u> 6	8 décembre 2020

Nombre d'élus en exercice : 24 sièges
Suffrages : 18 présents Absents : 6 Procurations : 1 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Convocation du 08/12/2020

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Max GILLES ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI

Procurations : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Christophe DAUDET

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



**CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020**

**2020.045 : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'OPERATION  
« CONCEPTION ET EVALUATION DE SYSTEMES RIZICOLES AGRO-ECOLOGIQUES EN AGRICULTURE  
DE CONSERVATION » (AC-RIZ)**

Nombre d'élus en exercice : 24			Date de la convocation
<u>Présents</u> 18	<u>Suppléants</u> 0	<u>Absents</u> 6	8 décembre 2020

Nombre d'élus en  
exercice : 24 sièges  
Suffrages :  
18 présents  
Absents : 6  
Procurations : 1  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0  
  
Convocation du  
08/12/2020

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;  
CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI ;  
TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Max GILLES ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI

Procurations : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Christophe DAUDET

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Rapporteur : Monsieur Lucien Limousin

Définition

« L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement et à **préserver les ressources naturelles**. Chaque évolution vers un système de production agroécologique doit être raisonnée au cas par cas, en fonction notamment du **territoire**, mais aussi des objectifs de l'exploitant. L'agriculteur adapte les techniques à ses parcelles, en particulier à travers **une série d'expérimentations** dans ses

*propres champs. Ces démarches d'expérimentations peuvent être conduites individuellement ou collectivement, avec d'autres agriculteurs et/ou conseillers, en s'appuyant notamment sur l'expertise des acteurs sur leur milieu* ». (<https://agriculture.gouv.fr>)

Le développement de l'agroécologie est un objectif affirmé dans la charte agricole du Pays d'Arles en tant que démarche permettant d'améliorer la qualité des productions, et représente pour le Projet Alimentaire Territorial un axe majeur pour renforcer la résilience des exploitations agricoles. Il concourt également aux objectifs du Plan Climat Air Énergie du Pays d'Arles en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. A cet égard, la riziculture est un secteur à fort enjeux pour le développement de ces nouvelles pratiques.

### Contexte

Le Centre Français du Riz et le CIRAD ont obtenu en août 2020 un financement européen pour un projet intitulé AC-Riz pour la conception et l'évaluation de systèmes rizicoles agroécologiques en agriculture de conservation. Il s'agit de tester notamment de nouvelles pratiques en matière de cultures intermédiaires (entre deux cultures principales) et d'irrigation.

Les bénéfices attendus sont :

- une amélioration de la fertilité des sols,
- une réduction de l'utilisation d'herbicides et de leur drainage vers les milieux naturels,
- une économie d'eau,
- une réduction des émissions de gaz à effet de serre

### Proposition

Compte-tenu des liens avec les stratégies et projets portés par le PETR en faveur de l'agroécologie, la méthanisation et la valorisation des pailles de riz, le Centre Français du Riz sollicite la participation du PETR aux comités techniques et de pilotage de son projet.

**Aucune contribution financière n'est demandée.**

Ainsi, je vous invite mes chers collègues à :

**1° - AUTORISER** Monsieur le Président du PETR du Pays d'Arles à signer la convention de partenariat pour l'opération AC-Riz annexée à la présente délibération.

**LA DELIBERATION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

Le Président

